

DOCUMENTS ET CONSETEMENTS REQUIS FRAIS DE TRANSACTION FRAIS DE SERVICE

Transactions diverses
Assurance vie et accident maladie



Guide

Le présent guide s'applique aux contrats en vigueur seulement. Il fournit un sommaire des documents nécessaires au traitement d'une transaction sur une garantie d'assurance vie ou d'accident maladie.

Ces documents doivent être dûment remplis et toutes les signatures appropriées doivent être apposées. Toute correction ou tout changement apporté aux documents doit être paraphé par la personne concernée.

Les transactions demandées ne seront traitées que lorsque les documents exigés dûment remplis et signés seront reçus.

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES	3
CONSETEMENTS REQUIS – TRANSACTIONS DIVERSES	4
Consentements requis – Transactions diverses	5
Consentements requis – Transactions diverses	6
FRAIS DE TRANSACTION	7
FRAIS DE SERVICE	7
DOCUMENTS REQUIS – TRANSACTIONS DIVERSES	8
Ajout de l'avenant d'assurance vie pour enfants	8
Ajout de l'avenant de maladies graves pour enfants	9
Ajout de l'avenant d'assurance Fracture accidentelle	10
Ajout d'une garantie complémentaire (BAG, EPI, EPID, MAM)	11
Ajout d'une garantie principale	12
Ajout d'une rente d'invalidité	13
Annulation d'un contrat	14
Annulation d'un contrat ou d'une garantie à la suite d'un remplacement interne	15
Annulation d'une garantie complémentaire (EPI, EPID, GA, MAM, rente d'invalidité)	16
Annulation d'une garantie principale	17
Augmentation de capital assuré	18
Augmentation de la rente d'invalidité	19
Avance sur police	20
Cession d'un contrat (changement de preneur)	21
Cession de couverture	22
Changement de bénéficiaire – Assurance vie	23
Changement de bénéficiaire – Maladies graves	24
Changement de compte bancaire	25
Changement de mode de paiement de la prime	26
Changement de payeur de la prime	27
Changement de plan	28
Correction de date de naissance	29
Correction de nom	30
Désignation ou changement de bénéficiaire subsidiaire	31
Désignation de preneur subrogé	32
Dissociation	33
Échange d'assurance vie	34
Hypothèque d'un droit	35
Libération	36
Option de garantie d'assurabilité	37
Rachat partiel de la valeur accumulée d'une rente viagère différée	38
Réduction de capital assuré	39
Réduction d'une garantie complémentaire (BAG, MAM, rente d'invalidité)	40
Remise en vigueur à la suite d'une annulation demandée par le preneur	41
Remise en vigueur à la suite d'une déchéance	42
Révision de surprime	43
Révision d'exclusion	44
Tarif privilégié	45
Transformation d'assurance en cas de maladies graves	46
Transformation d'assurance vie	47

CONSETEMENTS REQUIS – TRANSACTIONS DIVERSES

TRANSACTION	CONSETEMENT REQUIS			
	BÉNÉFICIAIRE IRRÉVOCABLE MINEUR	BÉNÉFICIAIRE IRRÉVOCABLE MAJEUR	CRÉANCIER	SYNDIC
Annulation d'un contrat	Note 1	Note 4 et note 7	Note 8	Note 10
Annulation d'un contrat ou d'une garantie à la suite d'un remplacement interne	Note 1	Note 4 et note 7	Note 9	Note 10
Annulation d'une garantie complémentaire (MAM, EPI, EPID, rente d'invalidité)	Note 1	Note 4 et note 7	Note 8	Note 10
Annulation d'une garantie principale	Note 1	Note 4 et note 7	Note 8	Note 10
Avance sur police	Note 1	Note 4 et note 7	Note 8	Note 10
Cession d'un contrat (changement de preneur)	Note 1	Note 4 et note 7	Aucun	Note 10
Cession d'une couverture	Note 1	Note 4 et note 7	Aucun	Note 10
Changement de bénéficiaire – Assurance vie	Note 1	Note 4 et note 7	Note 8	Note 11
Changement de bénéficiaire – Maladies graves	Note 1	Note 4 et note 7	Note 8	Note 11
Changement de plan	Note 1	Note 4 et note 7	Note 8	Note 10
Dissociation	Note 1	Note 4 et note 7	Note 8	Note 10
Échange d'assurance vie	Note 3	Note 6 et note 7	Note 9	Note 11
Libération	Note 1	Note 4 et note 7	Note 8	Note 10
Réduction de capital assuré	Note 1	Note 4 et note 7	Note 8	Note 10
Réduction d'une garantie complémentaire (MAM, rente d'invalidité)	Note 1	Note 4 et note 7	Note 8	Note 10
Tarif privilégié	Note 2	Note 5 et note 7	Aucun	Aucun
Transformation d'assurance en cas de maladies graves	Sans objet	Sans objet	Note 9	Note 11
Transformation d'assurance vie	Note 3	Note 6 et note 7	Note 9	Note 11

[Retour Table des matières](#)

Consentements requis – Transactions diverses

BÉNÉFICIAIRE IRRÉVOCABLE MINEUR

- Note 1 :** En tout temps, un bénéficiaire mineur irrévocable ne peut consentir à une modification ou à une transaction.
- Note 2 :** Pour les garanties avec remboursement de primes, le bénéficiaire mineur irrévocable ne peut consentir à une modification ou à une transaction.
Pour les autres garanties, aucun consentement à obtenir.
- Note 3 :** Un bénéficiaire mineur irrévocable ne peut donner son consentement lorsque le preneur désire désigner un bénéficiaire différent sur la nouvelle proposition ou lorsqu'il désire annuler la partie non transformée.

BÉNÉFICIAIRE IRRÉVOCABLE MAJEUR

- Note 4 :** Le consentement du bénéficiaire majeur irrévocable est requis.
- Note 5 :** Pour les garanties avec remboursement de primes, le consentement du bénéficiaire majeur irrévocable est requis.
Pour les autres garanties, aucun consentement à obtenir.
- Note 6 :** Le consentement du bénéficiaire majeur irrévocable est requis si le preneur désire désigner un bénéficiaire différent sur la nouvelle proposition ou s'il désire annuler la partie non transformée.
- Note 7 :** Si ce bénéficiaire est divorcé du preneur, les documents relatifs au divorce pourraient modifier la désignation de ce bénéficiaire et ainsi permettre la modification sans son consentement.
- ♦ Documents à fournir si le divorce a été prononcé avant le 1^{er} juin 1986 :
 - Jugement conditionnel de divorce
 - Jugement irrévocable de divorce
 - ♦ Documents à fournir si le divorce a été prononcé le 1^{er} juin 1986 ou après :
 - Convention sur mesures accessoires
 - Jugement de divorce
 - Certificat de divorce

Consentements requis – Transactions diverses

CRÉANCIERS (banque, institution, particulier)

Note 8 : Demander au preneur si ce créancier a toujours de l'intérêt sur le contrat :

- ♦ Si oui : fournir le consentement du créancier.
- ♦ Si non : fournir une rétrocession ou une quittance.

Note 9 : Demander au preneur si ce créancier a toujours de l'intérêt sur le contrat :

- ♦ Si oui :
 - fournir pour l'ancien contrat, une rétrocession ou une quittance. La rétrocession ou la quittance doit être datée du même jour que celui de la signature de la proposition ou avant, ET
 - fournir pour le **nouveau contrat**, une hypothèque de droit.
- ♦ Si non :
 - fournir une rétrocession ou une quittance.

SYNDIC

Note 10 : Demander au preneur s'il a reçu sa libération :

- ♦ Si oui : fournir une copie de l'acte de libération.
- ♦ Si non : aucune transaction possible.

Note 11 : Demander au preneur s'il a reçu sa libération :

- ♦ Si oui : fournir une copie de l'acte de libération.
- ♦ Si non : fournir l'autorisation écrite du syndic.

[Retour Table des matières](#)

FRAIS DE TRANSACTION

TRANSACTION	VIE UNIVERSELLE	AUTRES TYPES DE CONTRATS
Annulation de garanties (principales ou complémentaires)	25 \$	Aucuns
Augmentation de capital	Aucuns	Aucuns
Cession de couverture (par assuré)	50 \$	50 \$
Changement de plan	Non permis	Aucuns
Correction de date de naissance	25 \$	Aucuns
Dissociation (par contrat émis)	50 \$	50 \$
Réduction de capital	25 \$	Aucuns
Remise en vigueur d'un contrat ou d'une couverture	25 \$	Aucuns
Révision de surprime	25 \$	Aucuns
Révision d'exclusion	25 \$	Aucuns
Tarif privilégié	50 \$ par assuré par contrat	Aucuns

FRAIS DE SERVICE

CATÉGORIE	DESCRIPTION	FRAIS *
Duplicata	Contrat	25 \$
	à compter du deuxième	12,50 \$
	Reçu d'impôt	Aucuns
	Feuillets d'impôt	Aucuns
Information écrite	Relevé annuel	Aucuns
	Toute confirmation écrite d'information générale sur le contrat non précisée dans le relevé annuel ou dans la police	Aucuns
	Toute confirmation écrite d'information générale sur le contrat précisée dans le relevé annuel ou dans la police	10 \$
	Impression de document(s) numérisé(s)	10 \$
Divers	Toute recherche détaillée (relevé d'avance)	25 \$/heure, minimum 25 \$
	Photocopie d'un chèque encaissé (frais remboursés si endossement frauduleux)	20 \$

*Les frais incluent les taxes applicables.

[Retour Table des matières](#)

DOCUMENTS REQUIS – TRANSACTIONS DIVERSES

Ajout de l'avenant d'assurance vie pour enfants

Remarques	<ul style="list-style-type: none">♦ Pour des raisons fiscales, le contrat sur lequel l'avenant d'assurance vie pour enfants doit être ajouté doit avoir été émis après le 1^{er} janvier 2017.♦ L'ajout de l'avenant d'assurance vie pour enfants est permis sous réserve de certaines conditions. Veillez contacter le service aux conseillers afin de valider la faisabilité de cet ajout.♦ L'avenant d'assurance vie pour enfants doit être relié à la garantie d'assurance de l'un ou de l'autre des 2 parents. Par parents, on entend le père ou la mère de l'enfant à assurer en vertu de son acte de naissance ou par adoption légale.
Documents requis	<ul style="list-style-type: none">♦ Formulaire « MODIFICATION DE CONTRAT »;♦ Questionnaire relatif à l'avenant d'assurance vie pour enfants;♦ Déclarations d'assurabilité* du parent assuré auquel l'avenant d'assurance vie pour enfants sera rattaché si l'exonération des primes en cas de décès du parent assuré est demandée;♦ Déclarations d'assurabilité* du preneur si EPI ou EPID au contrat et si le preneur est différent du parent assuré;♦ Formulaire « AUTORISATION MÉDICALE » (enfants). <p>*Si les dernières déclarations d'assurabilité < 12 mois :</p> <p style="text-align: center;">↳ Formulaire : « CONFIRMATION DU CARACTÈRE ASSURABLE »</p> <p>Si le preneur est une personne morale, la demande doit être transmise avec l'extrait du procès-verbal concernant cette demande ou une copie de la résolution qui autorise le signataire à agir au nom de la compagnie.</p>

[Retour Table des matières](#)

Ajout de l'avenant de maladies graves pour enfants

Remarques	<ul style="list-style-type: none"> ♦ L'ajout de l'avenant de maladies graves pour enfants est permis sous réserve de certaines conditions. Veillez contacter le service aux conseillers afin de valider la faisabilité de cet ajout. ♦ L'avenant de maladies graves pour enfants doit être relié à la garantie d'assurance de l'un ou de l'autre des 2 parents. Par parents, on entend le père ou la mère de l'enfant à assurer en vertu de son acte de naissance ou par adoption légale.
Documents requis	<ul style="list-style-type: none"> ♦ Formulaire « MODIFICATION DE CONTRAT »; ♦ Questionnaire relatif à l'avenant de maladies graves pour enfants; ♦ Déclarations d'assurabilité* du parent assuré auquel l'avenant de maladies graves pour enfants sera rattaché si l'exonération des primes en cas de décès du parent assuré est demandée; ♦ Déclarations d'assurabilité* du preneur si EPI ou EPID au contrat et si le preneur est différent du parent assuré; ♦ Formulaire « AUTORISATION MÉDICALE » (enfants). <p>*Si les dernières déclarations d'assurabilité < 12 mois :</p> <p style="text-align: center;">↳ Formulaire : « CONFIRMATION DU CARACTÈRE ASSURABLE »</p> <p>Si le preneur est une personne morale, la demande doit être transmise avec l'extrait du procès-verbal concernant cette demande ou une copie de la résolution qui autorise le signataire à agir au nom de la compagnie.</p>

[Retour Table des matières](#)

Ajout de l'avenant d'assurance *Fracture accidentelle*

Remarques	<ul style="list-style-type: none">♦ L'ajout de l'avenant d'assurance <i>Fracture accidentelle</i> est permis sous réserve de certaines conditions. Veillez contacter le service aux conseillers afin de valider la faisabilité de cet ajout.
Documents requis	<ul style="list-style-type: none">♦ Formulaire « MODIFICATION DE CONTRAT »;♦ Déclarations d'assurabilité* de l'assuré;♦ Déclarations d'assurabilité* du preneur si EPI ou EPID au contrat et si le preneur est différent de l'assuré; <p>*Si les dernières déclarations d'assurabilité < 12 mois :</p> <p style="text-align: right;">↳ Formulaire : « CONFIRMATION DU CARACTÈRE ASSURABLE »</p> <p>Si le preneur est une personne morale, la demande doit être transmise avec l'extrait du procès-verbal concernant cette demande ou une copie de la résolution qui autorise le signataire à agir au nom de la compagnie.</p>

[Retour Table des matières](#)

Ajout d'une garantie complémentaire (BAG, EPI, EPID, MAM)

<p>Remarques</p>	<ul style="list-style-type: none"> ♦ L'ajout d'une garantie complémentaire est permis sous réserve de certaines conditions. Veillez contacter le service aux conseillers afin de valider la faisabilité de cet ajout. ♦ Pour les garanties de BAG et MAM : Le montant doit être égal ou inférieur à la garantie principale s'y rattachant tout en respectant le maximum et le minimum permis. MINIMUM : le capital assuré de la garantie à laquelle la garantie complémentaire sera rattachée MAXIMUM : BAG : 50 000 \$/option, 300 000 \$ au total incluant l'assurance en vigueur MAM : 250 000 \$ incluant les MAM de l'assurance en vigueur
<p>Documents requis</p>	<ul style="list-style-type: none"> ♦ Formulaire « MODIFICATION DE CONTRAT »; ♦ Déclarations d'assurabilité* de l'assuré; ♦ Déclarations d'assurabilité* du preneur si EPI ou EPID au contrat et si le preneur est différent de l'assuré; <p>*Si les dernières déclarations d'assurabilité < 12 mois : ↳ Formulaire : « CONFIRMATION DU CARACTÈRE ASSURABLE »</p> <p>Si le preneur est une personne morale, la demande doit être transmise avec l'extrait du procès-verbal concernant cette demande ou une copie de la résolution qui autorise le signataire à agir au nom de la compagnie.</p>

[Retour Table des matières](#)

Ajout d'une garantie principale

Remarques	<ul style="list-style-type: none">♦ Pour des raisons fiscales, le contrat sur lequel l'ajout d'une garantie principale doit être fait doit avoir été émis après le 1^{er} janvier 2017.♦ Le preneur de la garantie ajoutée doit être le même que celui du contrat.♦ Le mode de paiement de la garantie ajoutée doit être le même que celui du contrat.♦ Le type de sélection (complète ou simplifiée) doit être le même que celui du contrat.♦ Si la garantie d'exonération des primes est présente sur le contrat, elle doit l'être aussi sur la garantie ajoutée comme elle doit l'être sur le contrat si elle est proposée sur la garantie ajoutée. Dans ce dernier cas, veuillez contacter le service aux conseillers afin de valider la faisabilité de cet ajout.♦ Le type d'exonération des primes (EPI ou EPID) doit être le même pour toutes les garanties des assurés différents du preneur.
Documents requis	<ul style="list-style-type: none">♦ Proposition d'assurance. <p>Si le preneur est une personne morale, la demande doit être transmise avec l'extrait du procès-verbal concernant cette demande ou une copie de la résolution qui autorise le signataire à agir au nom de la compagnie.</p>

[Retour Table des matières](#)

Ajout d'une rente d'invalidité

Remarques	<ul style="list-style-type: none"> ♦ L'ajout de la rente d'invalidité est permis sous réserve de certaines conditions. Veillez contacter le service aux conseillers afin de valider la faisabilité de cet ajout. ♦ Le preneur de la rente d'invalidité doit être le même que celui du contrat. ♦ Le mode de paiement de la rente d'invalidité doit être le même que celui du contrat. ♦ Si la garantie d'exonération des primes est présente sur le contrat, elle doit l'être aussi sur la rente d'invalidité ajoutée comme elle doit l'être sur le contrat si elle est proposée sur la rente d'invalidité ajoutée. Dans ce dernier cas, veillez contacter le service aux conseillers afin de valider la faisabilité de cet ajout. ♦ Le type d'exonération des primes (EPI ou EPID) doit être le même pour toutes les garanties des assurés différents du preneur.
Documents requis	<ul style="list-style-type: none"> ♦ Formulaire « MODIFICATION DE CONTRAT »; ♦ Déclarations d'assurabilité* de l'assuré; ♦ Déclarations d'assurabilité* du preneur si EPI ou EPID au contrat si différent de l'assuré; ♦ Questionnaire relatif à la rente d'invalidité. <p>*Si les dernières déclarations d'assurabilité < 12 mois :</p> <p style="text-align: center;">↳ Formulaire : « CONFIRMATION DU CARACTÈRE ASSURABLE »</p> <p>Si le preneur est une personne morale, la demande doit être transmise avec l'extrait du procès-verbal concernant cette demande ou une copie de la résolution qui autorise le signataire à agir au nom de la compagnie.</p>

[Retour Table des matières](#)

Annulation d'un contrat

Documents requis	<ul style="list-style-type: none">♦ Formulaire « RÉSILIATION-RACHAT » ou demande écrite du preneur. <p>S'il y a présence d'un bénéficiaire irrévocable, d'un créancier ou d'un syndic, consulter le tableau à cet effet et fournir les CONSETEMENTS REQUIS, selon la situation.</p> <p>Si le preneur est une personne morale, la demande doit être transmise avec l'extrait du procès-verbal concernant cette demande ou une copie de la résolution qui autorise le signataire à agir au nom de la compagnie.</p>
------------------	--

[Retour Table des matières](#)

Annulation d'un contrat ou d'une garantie à la suite d'un remplacement interne

Documents requis	<ul style="list-style-type: none">♦ Formulaire « RÉSILIATION-RACHAT » ou demande écrite du preneur;♦ Préavis de remplacement de police ; <p>S'il y a présence d'un bénéficiaire irrévocable, d'un créancier ou d'un syndic, consulter le tableau à cet effet et fournir les CONSETEMENTS REQUIS, selon la situation.</p> <p>Si le preneur est une personne morale, la demande doit être transmise avec l'extrait du procès-verbal concernant cette demande ou une copie de la résolution qui autorise le signataire à agir au nom de la compagnie.</p>
------------------	--

[Retour Table des matières](#)

Annulation d'une garantie complémentaire (EPI, EPID, GA, MAM, rente d'invalidité)

Documents requis	<ul style="list-style-type: none">♦ Formulaire « RÉSILIATION-RACHAT » ou demande écrite du preneur;♦ FRAIS DE TRANSACTION, le cas échéant. <p>Pour les garanties EPI, EPID, MAM et rente d'invalidité, s'il y a présence d'un bénéficiaire irrévocable, d'un créancier ou d'un syndic, consulter le tableau à cet effet et fournir les CONSETEMENTS REQUIS, selon la situation.</p> <p>Si le preneur est une personne morale, la demande doit être transmise avec l'extrait du procès-verbal concernant cette demande ou une copie de la résolution qui autorise le signataire à agir au nom de la compagnie.</p>
------------------	--

[Retour Table des matières](#)

Annulation d'une garantie principale

Documents requis	<ul style="list-style-type: none">♦ Formulaire « RÉSILIATION-RACHAT » ou demande écrite du preneur;♦ FRAIS DE TRANSACTION, le cas échéant. <p>S'il y a présence d'un bénéficiaire irrévocable, d'un créancier ou d'un syndic, consulter le tableau à cet effet et fournir les CONSETEMENTS REQUIS, selon la situation.</p> <p>Si le preneur est une personne morale, la demande doit être transmise avec l'extrait du procès-verbal concernant cette demande ou une copie de la résolution qui autorise le signataire à agir au nom de la compagnie.</p>
------------------	---

[Retour Table des matières](#)

Augmentation de capital assuré

Remarques	<ul style="list-style-type: none"> ♦ Tout en respectant le capital maximum permis ainsi que les particularités de la garantie, l'augmentation de capital assuré d'une garantie est permise uniquement à l'intérieur de la première année soit avant le 1^{er} anniversaire d'assurance de la garantie. La demande d'augmentation de capital assuré doit être reçue au siège social avant cette date.
Documents requis	<ul style="list-style-type: none"> ♦ Formulaire « MODIFICATION DE CONTRAT ». Le cas échéant, indiquer si le capital assuré des garanties complémentaires doit être augmenté. ♦ Déclarations d'assurabilité* de l'assuré; ♦ Déclarations d'assurabilité* du preneur si EPI ou EPID au contrat et si le preneur est différent de l'assuré; <p>*Si les dernières déclarations d'assurabilité < 12 mois :</p> <p style="text-align: center;">↳ Formulaire : « CONFIRMATION DU CARACTÈRE ASSURABLE »</p> <p>Si le preneur est une personne morale, la demande doit être transmise avec l'extrait du procès-verbal concernant cette demande ou une copie de la résolution qui autorise le signataire à agir au nom de la compagnie.</p>

[Retour Table des matières](#)

Augmentation de la rente d'invalidité

Remarques	<ul style="list-style-type: none"> ♦ Tout en respectant le capital maximum permis ainsi que les particularités de la garantie, l'augmentation de la rente d'invalidité est permise uniquement à l'intérieur de la première année soit avant le 1^{er} anniversaire d'assurance de la rente d'invalidité. La demande d'augmentation de la rente d'invalidité doit être reçue au siège social avant cette date.
Documents requis	<ul style="list-style-type: none"> ♦ Formulaire « MODIFICATION DE CONTRAT; ♦ Déclarations d'assurabilité* de l'assuré; ♦ Déclarations d'assurabilité* du preneur si EPI ou EPID au contrat et si le preneur est différent de l'assuré; ♦ Questionnaire relatif à la rente d'invalidité. <p>*Si les dernières déclarations d'assurabilité < 12 mois :</p> <p style="text-align: center;">↳ Formulaire : « CONFIRMATION DU CARACTÈRE ASSURABLE »</p> <p>Si le preneur est une personne morale, la demande doit être transmise avec l'extrait du procès-verbal concernant cette demande ou une copie de la résolution qui autorise le signataire à agir au nom de la compagnie.</p>

[Retour Table des matières](#)

Avance sur police

Documents requis	Avance sur police < 15 000 \$	Avance sur police > 15 000 \$
	♦ Courriel à : gestion.assvie@lacapitale.com	♦ Demande écrite du preneur.
<p>S'il y a présence d'un bénéficiaire irrévocable, d'un créancier ou d'un syndic, consulter le tableau à cet effet et fournir les CONSETEMENTS REQUIS, selon la situation.</p> <p>Si le preneur est une personne morale, la demande doit être transmise avec l'extrait du procès-verbal concernant cette demande ou une copie de la résolution qui autorise le signataire à agir au nom de la compagnie.</p>		

[Retour Table des matières](#)

Cession d'un contrat (changement de preneur)

Documents requis	<ul style="list-style-type: none">♦ Formulaire « CESSION DE CONTRAT »;♦ Formulaire « CHANGEMENT DE MODE DE PAIEMENT » rempli par le nouveau preneur;♦ Formulaire « CHANGEMENT DE BÉNÉFICIAIRE » rempli par le nouveau preneur. <p>S'il y a présence d'un bénéficiaire irrévocable, d'un créancier ou d'un syndic, consulter le tableau à cet effet et fournir les CONSETEMENTS REQUIS, selon la situation.</p> <p>Si le preneur est une personne morale, la demande doit être transmise avec l'extrait du procès-verbal concernant cette demande ou une copie de la résolution qui autorise le signataire à agir au nom de la compagnie.</p>
------------------	---

[Retour Table des matières](#)

Cession de couverture

Documents requis	<ul style="list-style-type: none">♦ Formulaire « CESSION DE COUVERTURE »;♦ Police d'assurance;♦ FRAIS DE TRANSACTION;♦ Formulaire « CHANGEMENT DE MODE DE PAIEMENT » rempli par le nouveau preneur;♦ Formulaire « CHANGEMENT DE BÉNÉFICIAIRE » rempli par le nouveau preneur. <p>S'il y a présence d'un bénéficiaire irrévocable, d'un créancier ou d'un syndic, consulter le tableau à cet effet et fournir les CONSETEMENTS REQUIS, selon la situation.</p> <p>Si le preneur est une personne morale, la demande doit être transmise avec l'extrait du procès-verbal concernant cette demande ou une copie de la résolution qui autorise le signataire à agir au nom de la compagnie.</p>
------------------	---

[Retour Table des matières](#)

Changement de bénéficiaire – Assurance vie

Documents requis	<p>♦ Formulaire « CHANGEMENT DE BÉNÉFICIAIRE — ASSURANCE VIE »</p> <p>S'il y a présence d'un bénéficiaire irrévocable, d'un créancier ou d'un syndic, consulter le tableau à cet effet et fournir les CONSETEMENTS REQUIS, selon la situation.</p> <p>Si le preneur est une personne morale, la demande doit être transmise avec l'extrait du procès-verbal concernant cette demande ou une copie de la résolution qui autorise le signataire à agir au nom de la compagnie.</p>
------------------	---

[Retour Table des matières](#)

Changement de bénéficiaire – Maladies graves

Documents requis	<ul style="list-style-type: none">♦ Formulaire « CHANGEMENT DE BÉNÉFICIAIRE — MALADIES GRAVES » <p>S'il y a présence d'un bénéficiaire irrévocable, d'un créancier ou d'un syndic, consulter le tableau à cet effet et fournir les CONSETEMENTS REQUIS, selon la situation.</p> <p>Si le preneur est une personne morale, la demande doit être transmise avec l'extrait du procès-verbal concernant cette demande ou une copie de la résolution qui autorise le signataire à agir au nom de la compagnie.</p>
------------------	--

[Retour Table des matières](#)

Changement de compte bancaire

Documents requis	♦ Courriel à perception-admin.prelevements@lacapitale.com
------------------	---

[Retour Table des matières](#)

Changement de mode de paiement de la prime

Documents requis	MODE DE PAIEMENT ACTUEL	MODE DE PAIEMENT DÉSIRÉ
	Débits préautorisés	Paiement annuel
	♦ Demande par téléphone au 1 800 463-4433	

Documents requis	MODE DE PAIEMENT ACTUEL	MODE DE PAIEMENT DÉSIRÉ
	Paiement annuel	Débits préautorisés
	♦ Formulaire « CHANGEMENT DE MODE DE PAIEMENT »* *Ce formulaire n'est pas requis si le payeur paie déjà des produits d'assurance vie ou maladie par débits préautorisés. Dans ce cas, transmettre la demande par courriel à gestion.ass-vie@lacapitale.com	

[Retour Table des matières](#)

Changement de payeur de la prime

Documents requis	<ul style="list-style-type: none">♦ Formulaire « CHANGEMENT DE MODE DE PAIEMENT »*. <p>*Ce formulaire n'est pas requis si le nouveau payeur paie déjà des produits d'assurance vie ou maladie par débits préautorisés. Dans ce cas, courriel à : gestion.ass-vie@lacapitale.com</p>
------------------	---

[Retour Table des matières](#)

Changement de plan

Remarques	<ul style="list-style-type: none"> Le changement de plan est permis sous réserve de certaines conditions. Veillez contacter le service aux conseillers afin de valider la faisabilité du changement de plan. Le changement de plan est permis uniquement à l'intérieur de la première année soit avant le 1^{er} anniversaire d'assurance de la garantie. La demande de changement de plan doit être reçue au siège social avant cette date. 	
Documents requis	<ul style="list-style-type: none"> Formulaire « MODIFICATION DE CONTRAT »; Déclarations d'assurabilité, le cas échéant selon l'un ou l'autre des tableaux suivants : 	
	Considérer toutes les garanties d'un même assuré	
	Si capital égal et prime moins élevée	Si capital égal et prime plus élevée
	<ul style="list-style-type: none"> Si dans le droit de regard : <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Aucune déclaration d'assurabilité Si droit de regard terminé et dernières déclarations d'assurabilité < 12 mois : <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Formulaire « CONFIRMATION DU CARACTÈRE ASSURABLE » Si droit de regard terminé et dernières déclarations d'assurabilité > 12 mois : <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Déclarations d'assurabilité de l'assuré 	<ul style="list-style-type: none"> Aucune déclaration d'assurabilité.
<p>S'il y a présence d'un bénéficiaire irrévocable, d'un créancier ou d'un syndic, consulter le tableau à cet effet et fournir les CONSETEMENTS REQUIS, selon la situation.</p> <p>Si le preneur est une personne morale, la demande doit être transmise avec l'extrait du procès-verbal concernant cette demande ou une copie de la résolution qui autorise le signataire à agir au nom de la compagnie.</p>		

[Retour Table des matières](#)

Correction de date de naissance

Documents requis	Si la correction de date de naissance entraîne une modification de la prime	Si la correction de date de naissance n'entraîne pas une modification de la prime
	<ul style="list-style-type: none">♦ Demande écrite du preneur ou du conseiller;♦ Preuves de date naissance (ex. : copie du permis de conduire, copie de l'extrait de naissance, copie de la carte d'assurance maladie, copie du passeport);♦ FRAIS DE TRANSACTION, le cas échéant.	<ul style="list-style-type: none">♦ Demande écrite ou verbale du preneur ou du conseiller

[Retour Table des matières](#)

Correction de nom

Documents requis	<ul style="list-style-type: none">♦ Pièce d'identité comportant le nouveau nom (ex. : copie du permis de conduire, copie de l'extrait de naissance, copie de la carte d'assurance maladie, copie du passeport);♦ Formulaire « DÉCLARATION DE NOM » (facultatif).
------------------	---

[Retour Table des matières](#)

Désignation ou changement de bénéficiaire subsidiaire

Documents requis	<ul style="list-style-type: none">♦ Formulaire « DÉSIGNATION OU CHANGEMENT DE BÉNÉFICIAIRE SUBSIDIAIRE » <p>Si le preneur est une personne morale, la demande doit être transmise avec l'extrait du procès-verbal concernant cette demande ou une copie de la résolution qui autorise le signataire à agir au nom de la compagnie.</p>
------------------	--

[Retour Table des matières](#)

Désignation de preneur subrogé

Remarques	<ul style="list-style-type: none">♦ Le preneur subrogé est désigné lorsque le preneur détient un contrat d'assurance sur la vie d'une tierce personne. Le preneur subrogé est désigné pour le contrat en entier et non pour une garantie.
Documents requis	<ul style="list-style-type: none">♦ Formulaire « DÉSIGNATION DE PRENEUR SUBROGÉ » <p>Si le preneur est une personne morale, la demande doit être transmise avec l'extrait du procès-verbal concernant cette demande ou une copie de la résolution qui autorise le signataire à agir au nom de la compagnie.</p>

[Retour Table des matières](#)

Dissociation

Remarques	<ul style="list-style-type: none"> ♦ La dissociation est la transaction par laquelle une garantie conjointe payable au 1^{er} décès est annulée et remplacée par 1 ou 2 garanties individuelles; ♦ La dissociation est permise sous réserve de certaines conditions. Veillez contacter le service aux conseillers afin de valider la faisabilité de cette demande.
Documents requis	<ul style="list-style-type: none"> ♦ Formulaire « MODIFICATION DE CONTRAT »; ♦ Formulaire « CHANGEMENT DE MODE DE PAIEMENT », le cas échéant; ♦ Formulaire « CESSION DE GARANTIE », le cas échéant; ♦ Formulaire « CHANGEMENT DE BÉNÉFICIAIRE », le cas échéant; ♦ FRAIS DE TRANSACTION. <p>S'il y a présence d'un bénéficiaire irrévocable, d'un créancier ou d'un syndic, consulter le tableau à cet effet et fournir les CONSETEMENTS REQUIS, selon la situation.</p> <p>Si le preneur est une personne morale, la demande doit être transmise avec l'extrait du procès-verbal concernant cette demande ou une copie de la résolution qui autorise le signataire à agir au nom de la compagnie.</p>

[Retour Table des matières](#)

Échange d'assurance vie

Remarques	<ul style="list-style-type: none">♦ L'échange d'une garantie d'assurance vie temporaire est permis sous réserve de certaines conditions. Veillez contacter le service aux conseillers afin de valider la faisabilité de cette demande.
Documents requis	<ul style="list-style-type: none">♦ Proposition d'assurance (outre les sections « RENSEIGNEMENTS PERSONNEL » et « RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX »);♦ Lorsque l'assuré avait moins de 15 ans lors de l'émission de la garantie échangeable, la nouvelle garantie est émise au tarif régulier. Si cet assuré a maintenant plus de 15 ans et qu'un tarif privilégié est souhaité, la proposition complète dûment remplie et signée est exigée. <p>Si le preneur est une personne morale, la demande doit être transmise avec l'extrait du procès-verbal concernant cette demande ou une copie de la résolution qui autorise le signataire à agir au nom de la compagnie.</p>

[Retour Table des matières](#)

Hypothèque d'un droit

Remarques	♦ Une hypothèque d'un droit est la cession d'un contrat d'assurance vie par le preneur, en garantie d'un prêt. En vertu de cette cession, le preneur conserve certains droits sur son contrat, mais cède au créancier la valeur du contrat correspondant à sa créance. Au décès de l'assuré, le capital assuré payable servira en priorité à rembourser le solde de la créance. Tout capital assuré excédant la créance sera versé au bénéficiaire désigné de la garantie d'assurance vie.
Documents requis	♦ Formulaire « HYPOTHÈQUE D'UN DROIT RÉSULTANT D'UN CONTRAT D'ASSURANCE » ou Hypothèque d'un droit de l'institution financière concernée. Si le preneur est une personne morale, la demande doit être transmise avec l'extrait du procès-verbal concernant cette demande ou une copie de la résolution qui autorise le signataire à agir au nom de la compagnie.

[Retour Table des matières](#)

Libération

Remarques	<ul style="list-style-type: none">♦ La libération permet au preneur d'obtenir sur la vie de l'assuré, une garantie d'assurance réduite, mais libérée du paiement de toute prime future.♦ La libération est permise sous réserve de certaines conditions. Veillez contacter le service aux conseillers afin de valider la faisabilité de cette demande.
Documents requis	<ul style="list-style-type: none">♦ Formulaire « MODIFICATION DE CONTRAT » ou demande écrite du preneur. <p>S'il y a présence d'un bénéficiaire irrévocable, d'un créancier ou d'un syndic, consulter le tableau à cet effet et fournir les CONSETEMENTS REQUIS, selon la situation.</p> <p>Si le preneur est une personne morale, la demande doit être transmise avec l'extrait du procès-verbal concernant cette demande ou une copie de la résolution qui autorise le signataire à agir au nom de la compagnie.</p>

[Retour Table des matières](#)

Option de garantie d'assurabilité

Remarques	<ul style="list-style-type: none">♦ L'exercice d'une option de garantie d'assurabilité est permis sous réserve de certaines conditions. Veillez contacter le service aux conseillers afin de valider la faisabilité de cette demande.
Documents requis	<ul style="list-style-type: none">♦ Proposition d'assurance (outre les sections « RENSEIGNEMENTS PERSONNELS » et « RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX »);♦ Lorsque l'assuré avait moins de 15 ans lors de l'émission de la garantie d'assurabilité, la nouvelle garantie est émise au tarif régulier. Si cet assuré a maintenant plus de 15 ans et qu'un tarif privilégié est souhaité, la proposition complète dûment remplie et signée est exigée. <p>Si le preneur est une personne morale, la demande doit être transmise avec l'extrait du procès-verbal concernant cette demande ou une copie de la résolution qui autorise le signataire à agir au nom de la compagnie.</p>

[Retour Table des matières](#)

Rachat partiel de la valeur accumulée d'une rente viagère différée

Remarques	<ul style="list-style-type: none">♦ Le rachat partiel de la valeur accumulée d'une rente viagère est permis sous réserve de certaines conditions. Veillez contacter le service aux conseillers afin de valider la faisabilité de cette demande.
Documents requis	<ul style="list-style-type: none">♦ Formulaire « MODIFICATION DE CONTRAT » ou demande écrite du preneur. <p>S'il y a présence d'un bénéficiaire irrévocable, d'un créancier ou d'un syndic, consulter le tableau à cet effet et fournir les CONSETEMENTS REQUIS, selon la situation.</p> <p>Si le preneur est une personne morale, la demande doit être transmise avec l'extrait du procès-verbal concernant cette demande ou une copie de la résolution qui autorise le signataire à agir au nom de la compagnie.</p>

[Retour Table des matières](#)

Réduction de capital assuré

Remarques	<ul style="list-style-type: none">♦ La réduction de capital assuré d'une garantie est permise sous réserve de certaines conditions. Veillez contacter le service aux conseillers afin de valider la faisabilité de cette demande.
Documents requis	<ul style="list-style-type: none">♦ Formulaire « MODIFICATION DE CONTRAT » ou demande écrite du preneur*;♦ FRAIS DE TRANSACTION, le cas échéant. <p>* Le formulaire « MODIFICATION DE CONTRAT » doit obligatoirement être utilisé lorsqu'il s'agit d'une garantie prévoyant un remboursement de primes au décès ou au rachat.</p> <p>S'il y a présence d'un bénéficiaire irrévocable, d'un créancier ou d'un syndic, consulter le tableau à cet effet et fournir les CONSETEMENTS REQUIS, selon la situation.</p> <p>Si le preneur est une personne morale, la demande doit être transmise avec l'extrait du procès-verbal concernant cette demande ou une copie de la résolution qui autorise le signataire à agir au nom de la compagnie.</p>

[Retour Table des matières](#)

Réduction d'une garantie complémentaire (BAG, MAM, rente d'invalidité)

Documents requis	<ul style="list-style-type: none">♦ Formulaire « MODIFICATION DE CONTRAT » ou demande écrite du preneur;♦ FRAIS DE TRANSACTION, le cas échéant. <p>Pour les garanties de MAM et rente d'invalidité, s'il y a présence d'un bénéficiaire irrévocable, d'un créancier ou d'un syndic, consulter le tableau à cet effet et fournir les CONSETEMENTS REQUIS, selon la situation.</p> <p>Si le preneur est une personne morale, la demande doit être transmise avec l'extrait du procès-verbal concernant cette demande ou une copie de la résolution qui autorise le signataire à agir au nom de la compagnie.</p>
------------------	---

[Retour Table des matières](#)

Remise en vigueur à la suite d'une annulation demandée par le preneur

Remarques	<ul style="list-style-type: none"> ♦ Aucune remise en vigueur dans les situations suivantes : <ul style="list-style-type: none"> · Garantie annulée à la date de prise d'effet · Rente viagère différée ♦ La remise en vigueur d'une garantie est permise sous réserve de certaines conditions. Veillez contacter le service aux conseillers afin de valider la faisabilité de cette demande. ♦ Délai accordé pour la remise en vigueur : 15 jours suivant la date de confirmation de l'annulation expédiée au preneur. Après ce délai, aucune remise en vigueur permise. Une nouvelle proposition est requise. 	
Documents requis	Garantie non supprimée ou non réassurée en facultatif	Garantie supprimée ou réassurée en facultatif
	<ul style="list-style-type: none"> ♦ Formulaire « DEMANDE DE REMISE EN VIGUEUR » expédié au preneur lors de la confirmation de l'annulation; ♦ Chèque remis lors de l'annulation, le cas échéant; ♦ FRAIS DE TRANSACTION, le cas échéant. 	<ul style="list-style-type: none"> ♦ Formulaire « REMISE EN VIGUEUR » ♦ Déclarations d'assurabilité* de l'assuré; ♦ Déclarations d'assurabilité* du preneur si EPI ou EPID au contrat et si le preneur est différent de l'assuré ; ♦ Chèque remis lors de l'annulation, le cas échéant. ♦ FRAIS DE TRANSACTION, le cas échéant <p>*Si les dernières déclarations d'assurabilité < 12 mois :</p> <p style="padding-left: 20px;">↳ Formulaire : « CONFIRMATION DU CARACTÈRE ASSURABLE »</p>
<p>Si le preneur est une personne morale, la demande doit être transmise avec l'extrait du procès-verbal concernant cette demande ou une copie de la résolution qui autorise le signataire à agir au nom de la compagnie</p>		

[Retour Table des matières](#)

Remise en vigueur à la suite d'une déchéance

Remarques	<ul style="list-style-type: none"> ♦ Aucune remise en vigueur dans les situations suivantes : <ul style="list-style-type: none"> · Garantie annulée à la date de prise d'effet; · Garantie antérieurement exonérée du paiement des primes; · Rente viagère différée; ♦ La remise en vigueur d'une garantie est permise sous réserve de certaines conditions. Veillez contacter le service aux conseillers afin de valider la faisabilité de cette demande. 	
Documents requis	Dans les 30 jours suivant la date de confirmation de la déchéance expédiée au preneur	
	Garantie non supprimée ou non réassurée en facultatif	Garantie supprimée ou réassurée en facultatif
	<ul style="list-style-type: none"> ♦ Formulaire « DEMANDE DE REMISE EN VIGUEUR » expédié au preneur lors de la confirmation de la déchéance; ♦ Paiement des primes réclamé dans la lettre de confirmation de la déchéance; ♦ FRAIS DE TRANSACTION, le cas échéant. 	<ul style="list-style-type: none"> ♦ Formulaire « REMISE EN VIGUEUR »; ♦ Déclarations d'assurabilité* de l'assuré; ♦ Déclarations d'assurabilité* du preneur si EPI ou EPID au contrat et si le preneur est différent de l'assuré; ♦ Paiement des primes réclamé dans la lettre de confirmation de la déchéance; ♦ FRAIS DE TRANSACTION, le cas échéant. <p>*Si les dernières déclarations d'assurabilité < 12 mois : ↳ Formulaire : « CONFIRMATION DU CARACTÈRE ASSURABLE »</p>
	Si le preneur est une personne morale, la demande doit être transmise avec l'extrait du procès-verbal concernant cette demande ou une copie de la résolution qui autorise le signataire à agir au nom de la compagnie	
	Après 30 jours et avant 2 ans	
	<ul style="list-style-type: none"> ♦ Formulaire « REMISE EN VIGUEUR »; ♦ Déclarations d'assurabilité* de l'assuré; ♦ Déclarations d'assurabilité* du preneur si EPI ou EPID au contrat et si le preneur est différent de l'assuré ; ♦ Paiement des arrérages de primes et intérêts. Pour le calcul du montant à payer, courriel à gestion.ass-vie@lacapitale.com. ♦ FRAIS DE TRANSACTION, le cas échéant <p>*Si les dernières déclarations d'assurabilité < 12 mois : ↳ Formulaire : « CONFIRMATION DU CARACTÈRE ASSURABLE »</p> <p>Si le preneur est une personne morale, la demande doit être transmise avec l'extrait du procès-verbal concernant cette demande ou une copie de la résolution qui autorise le signataire à agir au nom de la compagnie.</p>	

[Retour Table des matières](#)

Révision de surprime

Remarques	<ul style="list-style-type: none"> ♦ Aucune révision possible d'une surprime temporaire
Documents requis	<ul style="list-style-type: none"> ♦ Formulaire « RÉVISION DE SURPRIME – RÉVISION D'EXCLUSION »; ♦ Déclarations d'assurabilité* de l'assuré; ♦ FRAIS DE TRANSACTION, le cas échéant. <p>*Si les dernières déclarations d'assurabilité < 12 mois : ↳ Formulaire : « CONFIRMATION DU CARACTÈRE ASSURABLE »</p> <p>Si le preneur est une personne morale, la demande doit être transmise avec l'extrait du procès-verbal concernant cette demande ou une copie de la résolution qui autorise le signataire à agir au nom de la compagnie.</p>

[Retour Table des matières](#)

Révision d'exclusion

Documents requis	<ul style="list-style-type: none">♦ Formulaire « RÉVISION DE SURPRIME – RÉVISION D'EXCLUSION »;♦ Déclarations d'assurabilité* de l'assuré;♦ FRAIS DE TRANSACTION, le cas échéant. <p>*Si les dernières déclarations d'assurabilité < 12 mois : ↳ Formulaire : « CONFIRMATION DU CARACTÈRE ASSURABLE »</p> <p>Si le preneur est une personne morale, la demande doit être transmise avec l'extrait du procès-verbal concernant cette demande ou une copie de la résolution qui autorise le signataire à agir au nom de la compagnie.</p>
------------------	---

[Retour Table des matières](#)

Tarif privilégié

<p>Remarques</p>	<ul style="list-style-type: none"> ♦ Pour être éligible, l'assuré ne doit pas, au cours des 12 derniers mois, avoir fumé la cigarette, le cigare, la pipe, la pipe à eau, la chicha ou avoir fait usage de noix de bétel, de tabac à priser, de marijuana (cannabis) contenant tout produit de tabac ou de la nicotine, ou avoir fait usage de toute autre forme de tabac ou d'un substitut tel que la gomme, le timbre cutané (patch) ou la cigarette électronique. ♦ Le calcul de la nouvelle prime s'effectue en fonction de l'âge à l'émission de la garantie et non en fonction de l'âge au moment de la demande de tarif privilégié.
<p>Documents requis</p>	<ul style="list-style-type: none"> ♦ Formulaire « TARIF PRIVILÉGIÉ »; ♦ Déclarations d'assurabilité* de l'assuré; ♦ Urine HIV si : capital assuré d'assurance vie \geq 250 000 \$; capital assuré d'assurance maladie graves \geq 100 000 \$. ♦ FRAIS DE TRANSACTION, le cas échéant. <p>*Si les dernières déclarations d'assurabilité < 12 mois : ↳ Formulaire : « CONFIRMATION DU CARACTÈRE ASSURABLE »</p> <p>S'il y a présence d'un bénéficiaire irrévocable, d'un créancier ou d'un syndic, consulter le tableau à cet effet et fournir les CONSEMENTS REQUIS, selon la situation.</p> <p>Si le preneur est une personne morale, la demande doit être transmise avec l'extrait du procès-verbal concernant cette demande ou une copie de la résolution qui autorise le signataire à agir au nom de la compagnie.</p>

[Retour Table des matières](#)

Transformation d'assurance en cas de maladies graves

Remarques	<ul style="list-style-type: none">♦ La transformation d'une garantie d'assurance en cas de maladies graves est permise sous réserve de certaines conditions. Veillez contacter le service aux conseillers afin de valider la faisabilité de cette demande.
Documents requis	<ul style="list-style-type: none">♦ Proposition d'assurance (outre les sections « RENSEIGNEMENTS PERSONNEL » et « RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX »); <p>Si le preneur est une personne morale, la demande doit être transmise avec l'extrait du procès-verbal concernant cette demande ou une copie de la résolution qui autorise le signataire à agir au nom de la compagnie.</p>

[Retour Table des matières](#)

Transformation d'assurance vie

Remarques	<ul style="list-style-type: none">♦ La transformation d'une garantie d'assurance vie temporaire est permise sous réserve de certaines conditions. Veillez contacter le service aux conseillers afin de valider la faisabilité de cette demande.
Documents requis	<ul style="list-style-type: none">♦ Proposition d'assurance (outre les sections « RENSEIGNEMENTS PERSONNELS » et « RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX »);♦ Lorsque l'assuré avait moins de 15 ans lors de l'émission de la garantie transformable, la nouvelle garantie est émise au tarif régulier. Si cet assuré a maintenant plus de 15 ans et qu'un tarif privilégié est souhaité, la proposition complète dûment remplie et signée est exigée. <p>Si le preneur est une personne morale, la demande doit être transmise avec l'extrait du procès-verbal concernant cette demande ou une copie de la résolution qui autorise le signataire à agir au nom de la compagnie.</p>

[Retour Table des matières](#)